

COMPTE RENDU

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 20 NOVEMBRE 2014

Bilan de la campagne évaluation 2014

FO est favorable à un système de note chiffrée qui constitue un repère pour les agents contre l'arbitraire et une garantie pour les agents de pouvoir se situer dans leur corps et grade et décider du bien-fondé d'un recours.

FO a rappelé son opposition au mode d'évaluation instauré par le décret du 29 avril 2002 et le décret du 17 septembre 2007 supprimant cette note chiffrée.

Ces dispositions introduisent de plus un contingentement par département et par services ou groupes de services. Avec ce système, des agents très méritants se voient privés de réduction d'avancement.

Les documents préparatoires au CTL citent d'ailleurs un groupe de service mieux noté (services de publicité foncière pour ne pas le nommer), illustrant une tendance malsaine à opposer ainsi les agents entre eux et les services entre eux.

Par ailleurs, on arrive à des contractualisations individuelles et/ou collectives liées à des objectifs flous parfois inatteignables, faute de moyens budgétaires pour les atteindre.

Enfin, le passage obligé par le recours hiérarchique est dissuasif de recours en CAPL : on passe de 45 recours hiérarchiques en 2013 à 32 en 2014, et de 26 recours en CAPL pour 2013 à 16 pour la campagne 2014.

Horaires accueil du public à la cité administrative DRFIP

Cette proposition va dans le sens de la note de cadrage que la direction générale a voulu faire avaliser au Comité Technique de Réseau du 30 septembre où les syndicats nationaux ont émis un vote unanime refusant l'envoi de cette note aux directions locales. Cette note autorise :

- dans les communes de plus de 10 000 habitants, une amplitude d'ouverture minimale de 24 heures par semaine au lieu de 30,
- dans les communes de moins de 10 000 habitants, une amplitude minimale de 16 heures par semaine.

Ça va dans le même sens que la fermeture méridienne de l'accueil du Centre des Finances publiques de Rennes magenta..FO a dénoncé la méthode de la Direction locale qui a voulu traiter ce sujet par simple contact téléphonique début octobre, en amont du Comité Technique.

FO est attaché en effet à la consultation préalable des instances compétentes et ne peut admettre des propositions d'application « à titre conservatoire » ou d' »application anticipée » faites par d'autres syndicats, propositions qui affaiblissent ensuite de fait la représentation syndicale en CTL.

Le sujet figurait donc à l'ordre du jour de ce CTL du 20 novembre. Cela a permis à FO de demander une formalisation de l'avis des agents du service comptabilité et surtout un examen de la possible remise en place

de l'accueil continu du public à la cité administrative. Cela permettrait, avec la création d'un binôme à la caisse, aux 2 collègues caissiers de disposer du temps de pause suffisant pour déjeuner.

Qu'on ne nous dise pas qu'il est utopique de revendiquer les emplois nécessaires pour cela, quand des centaines de milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux entreprises sont encore prévus dans la loi de Finances pour 2015 !

FO est satisfait de la mise en place d'une assistance à caissier pour préparation des dégagements de fonds et remarque qu'un arrêté de la caisse est fait le soir uniquement.

FO a revendiqué aussi des effectifs et une organisation à la cité administrative permettant que l'accueil du Public soit assuré en permanence par un agent titulaire.

Enfin, sur demande de FO, la Direction a informé avoir fait des nouvelles propositions de réaménagement du hall de la cité administrative à la Direction Générale. Elle a précisé que ces propositions tiennent compte de la situation: « l'argent ne coule plus à flot, comme il y a cinq ans ! Les agents concernés attendent depuis une quinzaine d'années la rénovation nécessaire du hall, ils apprécieront de devoir attendre encore longtemps.

La Direction a vaguement répondu que la constitution d'un binôme caisse poserait peut-être un problème juridique. Nous vérifierons.

FO dénonce l'absence de réponse précise à ses demandes et a demandé un report du vote.

La Direction s'y refusant, FO a refusé de prendre part au vote, laissant la Direction assumer la responsabilité de ce nouveau recul du service public.

La CGT a fait de même, Solidaires a voté pour, la CFDT s'est abstenue.

Ménage, départs agents berkani

La Direction s'est expliquée contrainte par des directives de la Direction Générale de ne plus remplacer les agents Berkani quittant leurs fonctions et de confier ces heures de ménage au marché national, donc à ONET.

L'ensemble des syndicats a dénoncé les conditions de travail imposées par la société ONET à ses salariés.

FO a insisté sur la nécessité d'appliquer des sanctions financières contre ONET en cas de nouveau manquement constaté au cahier des charges. La Direction n'exclut pas de le faire. Mais la société est informée au préalable des contrôles de la qualité du ménage et peut donc s'organiser pour échapper à toute sanction!!

C'est une raison supplémentaire, s'il en était besoin, pour que FO revendique l'arrêt de la privatisation de cette mission.

e-formation

L'intention affichée est de permettre un accès des agents isolés dans leurs postes à la formation, d'homogénéiser les niveaux des agents en préparant ainsi certaines formations présentielle, de répondre à des envies hétérogènes, d'éviter des pertes de temps en déplacements.

Cette intention est louable.

Mais les documents présentés et les explications apportées au CTL soulèvent en réalité beaucoup d'inquiétudes:

Pourquoi cette mise en œuvre précipitée au 1^{er} janvier 2015, alors que le projet est loin d'être finalisé: les modalités du e-tutorat seront précisées ultérieurement, par exemple.

La formation est une des variables de l'ajustement budgétaire. Des efforts supplémentaires sont demandés aux agents: ils apportent souvent en formation leur propre clé USB et n'ont plus de support papier, sont dissuadés d'imprimer des documents.

La Direction annonce un équipement en périphériques, par exemple en casques, les budgets en permettront-ils l'achat?

«Si les conditions le permettent, l'apprenant pourra suivre sa e-formation sur son poste de travail»; annonce la note sur l'e-formation, sans préciser ces conditions.

Où seront installés les espaces «dédiés»? On note la reconnaissance des difficultés de formation sur place pour les postes mal installés entre autres Montauban, Plélan et St Aubin d'Aubigné. Les collègues y rencontrent des difficultés au quotidien pour se concentrer sur le travail dans des locaux trop petits.

Comme si la contrainte d'enregistrement des frais de déplacement sur un logiciel inadapté ne suffisait pas, la nouvelle organisation de l'e-formation inclut la contrainte de réservation de poste de travail, pour ceux qui se déplaceront sur un poste de travail et/ou un autre site pour suivre la formation. Il nous a été précisé qu'en cas de manque de place sur ces plannings, les agents pourront suivre leur e-formation sur un autre site.

FO a relevé la sollicitation accrue de la Cellule Informatique Départementale et a rappelé sa revendication de renforcement de cette cellule déjà très mobilisée par les installations de doubles écrans et les installations des postes de travail suite à mutations, déménagements de services par exemple.

On devine également que les chefs de poste et services seront de plus en plus sollicités pour contrôle des conditions matérielles de e-formation sur site au fur et à mesure de son extension.

Enfin, FO a redit l'attachement des agents à la formation présentielle qui permet de rompre l'isolement dans les postes et de mutualiser les pratiques, ce que l'e-formation ne permettra jamais.

FO a rappelé la nécessité de compenser les temps de formation présentielle comme le temps de e-formation.

FO a demandé quelle est la part de l'e-formation dans la formation professionnelle ?

En effet cette réorganisation précipitée préfigure le remplacement progressif de la formation présentielle par l'e-formation soit une formation à moindre coût, et au rabais.

Enfin et surtout, FO dénonce la perspective de privatisation à court terme de l'e-formation, puisque la note prévoit : « il pourra être fait appel à des professionnels associés ».

FO a rappelé sa revendication d'arrêt des restructurations et contre-réformes incessantes sources de remises en cause continue des connaissances et outils, donc génératrices de stress face aux besoins de formation générés.

Questions diverses:

Ponts naturels :

FO a demandé d'ajouter à l'ordre du jour un vote sur l'octroi de tous les ponts naturels au titre de l'année 2015, à savoir le 15/05/2015 et 13/07/2015 en plus du 02/01/2015 déjà octroyé suite au CTL du 30 septembre. En effet la gestion des congés est plus compliquée dans les petits postes et les collègues sont parfois contraints de faire garder leurs enfants qui n'ont pas cours.

La direction a refusé et le sujet sera par conséquent proposé à un prochain comité technique,

Opérations «d'adaptation» du réseau:

FO a interrogé la direction sur ses projets d'adaptation du réseau : fusion de services, fermetures de sites, abandons de missions,, La Direction régionale a répondu avoir interdiction de communiquer sur le sujet.

FO a interrogé sur la création annoncée d'un pôle revenus-patrimoine en 2016 qui assurerait le contrôle des dossiers « fort enjeu » etc, En effet aucune information n'est donnée à ce jour sur les profils des agents qui pourraient postuler et les modalités d'affectation (mouvement national, détachement, etc ?),

Un groupe de travail serait créé pour déterminer les attributions de cette brigade patrimoniale,

Réinstallations de postes et services:

- le déménagement de la paierie départementale à la cité administrative est programmée en avril 2015

-la nouvelle trésorerie hospitalière de Rennes doit être installée à l'horizon 2017 sur le site du CHU,

-le projet de déménagement de la TPM de Saint Malo dans le quartier de la découverte avance.

Installations Doubles écrans:

La Direction locale a adopté la position de principe de respecter les préconisations nationales sur le sujet (tailles et luminosité identiques pour deux écrans du même poste de travail) et va « se donner les moyens ».

Nous vous invitons à nous informer de vos demandes sur le sujet.

Chorus:

Des dysfonctionnements sont constatés (encore !) . FO a suggéré d'instaurer des pénalités au concepteur de ce progiciel s'il ne respecte pas le cahier des charges. Ne pas en infliger, c'est avouer que ce cahier des charges n'est pas contraignant malgré le prix, cela donne un argument là encore s'il en était besoin pour dénoncer le marché au plus vite.

Budget:

1,2 milliard d'euros de nouvelles coupes étant décidées dans les budgets 2014 des administrations, FO a interrogé à nouveau sur l'exécution du budget de la DRFiP35; la Direction a répondu ne pas connaître de problème pour exécuter ce budget.

Maintien de trois secteurs d'assiette au SIP d Saint Malo :

FO a renouvelé sa demande de réaffectation d'agents dans le SIP sur les emplois vacants, pour permettre la réouverture du secteur d'assiette qui a été éclaté. La Direction ne répond toujours pas positivement. Les 27 suppressions d'emplois annoncées au 1^{er} janvier ne le permettront effectivement pas!

Conclusion : Ce CTL est une nouvelle illustration de la politique d'austérité concentrée dans le pacte de responsabilité!

Le 4 décembre, en votant FO DGFIP, dites que ça ne peut plus le faire!

Le 4 décembre, en votant FO DGFIP, votez non aux privatisations des missions!

Le 4 décembre, en votant FO DGFIP, votez non au pacte de responsabilité !

Vos représentants en CTL :Jean-Michel SEMPERE, Karine GUILLOUET, Catherine LE GUENNEC
Rennes le 25 novembre 2014



BULLETIN d'ADHESION NOM : . Prénom : . .

Grade : Indice . Quotité de travail :

Affectation : .

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force** Ouvrière des Finances Publiques,
section d'Ille et Vilaine . (fo.drifip35@finances.gouv.fr)

Fait à

CELUI QUI NE REVENDIQUE PAS A DEJA PERDU !

LE 4 DECEMBRE, VOTEZ FO DGFIP